Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche Sous-direction des politiques de formation et d'éducation **Bureau des formations de l'enseignement supérieur** Adresse : 1 ter avenue de Lowendal Suivi par : Danièle Bagneki Tél : 01 49 55 45 21 Mail : daniele.bagneki@agriculture.gouv.fr	**CIRCULAIRE** **DGER/POFE/C2006-2009** **Date: 07 août 2006**

Date de mise en application : octobre 2006
Annule et remplace:
Date limite de réponse:
Nombre d'annexe: 0

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche
à
Madame la Directrice de l'Ecole Nationale de Formation Agronomique de Toulouse

Objet : Certificat informatique et internet niveau 2 « enseignant »

Bases juridiques : Circulaire n°2005-222 du 19/12/2005 du ministère de l'éducation nationale

Résumé : Expérimentation du C2i niveau 2 « enseignant » par l' Ecole Nationale de Formation Agronomique (ENFA)
Elaboration du référentiel national, cahier des charges de la généralisation de la certification et conditions de certification

Mots-clés : C2i niveau 2

Destinataires	
Pour exécution : Madame la Directrice de l'Ecole Nationale de Formation Agronomique de Toulouse (ENFAT)	Pour information : Messieurs les Directeurs de l'enseignement supérieur agricole Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs des établissements publics locaux d'enseignement agricole Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt Mesdames et Messieurs les Chefs de service régional de la formation et du développement

Enseigner dans la société de l'information implique pour les enseignants la maîtrise des technologies de l'information et de la communication. Les enseignants sont concernés par l'usage des outils de production, de transformation et de diffusion de l'information.
La mise en place dans l'enseignement scolaire des différents niveaux du brevet informatique et internet et dans l'enseignement supérieur du certificat informatique et internet niveau 1 indique le rôle majeur qu'occupent désormais les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans notre société et dans le monde du travail.
Le certificat informatique et internet niveau 1 décrit les compétences désormais indispensables à la poursuite d'études supérieures.
Le certificat informatique et internet niveau 2 « enseignant » (C2i niveau 2) est, lui, destiné aux enseignants stagiaires.

La finalité de ce certificat est d'attester les compétences professionnelles communes et nécessaires à tous les enseignants pour l'exercice de leur métier. Ces compétences doivent permettre à tout enseignant d'évoluer et de continuer à se former tout au long de sa carrière.
L'ENFAT est chargée de la mise en place, à titre expérimental, au titre de l'année universitaire 2006-2007, de cette certification.
A cet effet, l'ENFAT est chargée d'inscrire cette certification dans le cursus des enseignants stagiaires issus des différents concours relevant du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Le C2i niveau 2 « enseignant »

La présente circulaire a pour objet d'engager, pour le métier d'enseignant, la mise en place du niveau 2 du C2i. Elle fixe également les principes généraux de sa mise en œuvre et de sa validation.
Le niveau 2 suppose la maîtrise des compétences définies par le C2i niveau 1.
Le niveau 2 vise à attester des compétences professionnelles communes et nécessaires à tous les enseignants pour l'exercice de leur métier dans ses dimensions pédagogique, éducative et citoyenne.
Cet ensemble de compétences se déclinera dans les domaines suivants, à la fois pour des utilisations individuelles et pour des usages à mettre en œuvre avec les élèves ou les étudiants :
- les problématiques et les enjeux liés aux TIC en général et dans l'éducation en particulier ;
- les gestes pédagogiques liés aux TIC ;
- la recherche et l'utilisation de ressources ;
- le travail en équipe et en réseau ;
- les espaces numériques de travail ;
- l'évaluation et la validation des compétences TIC dans le cadre des référentiels inscrits dans les programmes d'enseignement.

Mise en œuvre du C2i niveau 2

Le constat de la maîtrise des compétences se fera à travers une validation dont les modalités seront définies par l'ENFAT dans le respect d'un cahier des charges (cf annexe jointe).

La directrice de l'ENFAT, autorisée à délivrer le C2i niveau 2 est chargée de la désignation d'un jury présidé par un enseignant-chercheur. L'évaluation du dispositif sera assuré par un groupe de pilotage composé de membres de la direction de l'enseignement et de la pédagogie, d'enseignants de toutes les disciplines et d'experts du département informatique et multimédia de l'ENFAT.

Au terme de l'expérimentation, un bilan sera présenté et la généralisation se déroulera selon un calendrier qui sera précisé ultérieurement.

Référentiel relatif au C2i niveau 2 « enseignant »

A - Compétences générales liées à l'exercice du métier

Domaines	Compétences
A.1 Maîtrise de l'environnement numérique professionnel	1. Identifier les personnes ressources TIC et leurs rôles respectifs, dans l'école ou l'établissement, et en dehors (circonscription, bassin, académie, niveau national...).
	2. S'approprier différentes composantes informatiques (lieux, outils, ...) de son environnement professionnel.
	3. Choisir et utiliser les ressources et services disponibles dans un espace numérique de travail (ENT).
	4. Choisir et utiliser les outils les plus adaptés pour communiquer avec les acteurs et usagers du système éducatif.
	5. Se constituer et organiser des ressources en utilisant des sources professionnelles.
A.2 Développement des compétences pour la formation tout au long de la vie	1. Utiliser des ressources en ligne ou des dispositifs de formation ouverte et à distance (FOAD) pour sa formation.
	2. Se référer à des travaux de recherche liant savoirs, apprentissages et TICE.
	3. Pratiquer une veille pédagogique et institutionnelle, notamment par l'identification des réseaux d'échanges concernant son domaine, sa discipline, son niveau d'enseignement.
A.3 Responsabilité professionnelle dans le cadre du système éducatif	1. S'exprimer et communiquer en s'adaptant aux différents destinataires et espaces de diffusion (institutionnel, public, privé, interne, externe...).
	2. Prendre en compte les enjeux et respecter les règles concernant notamment : - la recherche et les critères de contrôle de validité des informations ; - la sécurité informatique ; - le filtrage internet.

	3. Prendre en compte les lois et les exigences d'une utilisation professionnelle des TICE concernant notamment : - la protection des libertés individuelles et publiques ; - la sécurité des personnes ; - la protection des mineurs ; - la confidentialité des données ; - la propriété intellectuelle ; - le droit à l'image.
	4. Respecter et faire respecter la charte d'usage de l'établissement, dans une perspective éducative d'apprentissage de la citoyenneté.

B - Compétences nécessaires à l'intégration des TICE dans sa pratique

Domaines	Compétences
B.1 Travail en réseau avec l'utilisation des outils de travail collaboratif	1. Rechercher, produire, partager et mutualiser des documents, des informations, des ressources dans un environnement numérique.
	2. Contribuer à une production ou à un projet collectif au sein d'équipes disciplinaires, interdisciplinaires, transversales ou éducatives.
	3. Concevoir des situations de recherche d'information dans le cadre des projets transversaux et interdisciplinaires.
B.2 Conception et préparation de contenus d'enseignement et de situations d'apprentissage	1. Identifier les situations d'apprentissage propices à l'utilisation des TICE.
	2. Concevoir des situations d'apprentissage et d'évaluation mettant en œuvre des logiciels généraux ou spécifiques à la discipline, au domaine enseigné, au niveau de classe.
	3. Intégrer des outils et des ressources dans une séquence d'enseignement, en opérant des choix entre les supports et médias utilisables et leurs modalités d'utilisation.
	4. Préparer des ressources adaptées à la diversité des publics et des situations pédagogiques en respectant les règles de la communication.
B.3 Mise en œuvre pédagogique	1. Conduire des situations d'apprentissage en tirant parti du potentiel des TIC : - travail collectif, individualisé, en petits groupes ; - recherche documentaire.
	2. Gérer l'alternance, au cours d'une séance, entre les activités utilisant les TICE et celles qui n'y ont pas recours.
	3. Prendre en compte la diversité des élèves, la difficulté scolaire en utilisant les TICE pour gérer des temps et des modalités de travail différenciés, en présentiel et/ou à distance.
	4. Utiliser les TICE pour accompagner des élèves, des groupes d'élèves dans leurs projets de production ou de recherche d'information.
	5. Anticiper un incident technique ou savoir y faire face.

B.4 Mise en œuvre de démarches d'évaluation	1. Identifier les compétences des référentiels TIC (B2i® ou C2i®) mises en œuvre dans une situation de formation proposée aux élèves, aux étudiants.
	2. S'intégrer dans une démarche collective d'évaluation des compétences TIC (B2i ® ou C2i ®).
	3. Exploiter les résultats produits par des logiciels institutionnels d'évaluation des élèves.

Paris le 3 août 2006

Pour Le Directeur Général de l'Enseignement
et de la Recherche

Le Directeur Général Adjoint

Jean-Joseph MICHEL